

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LE Service de santé au Maroc

Le service de santé a, au Maroc, un rôle complexe. Chargé tout d'abord des soins à donner aux blessés et aux malades de l'armée, il a été appelé également à les donner aux premiers colons et, en outre, il a dû, dès les premières campagnes, accueillir les malades de la population indigène qui avoisinaient les postes; enfin le service de santé a dû assumer la direction de l'assistance médicale, que le résident général a très justement tenu à instituer dès le début sur les bases les plus larges.

On pourrait évidemment répéter qu'il n'appartient pas au service de santé de l'armée de faire des dépenses importantes au titre de l'assistance, à laquelle doivent subvenir les ressources du budget civil. Nulle part, cette critique ne serait plus mal placée, et le résident général s'est justement élevé contre un tel raisonnement : « S'il s'agit, dit-il, des hôpitaux indigènes, de l'assistance médicale civile urbaine ou des provinces déjà passées au contrôle civil, il y a longtemps que ces dépenses sont imputées au budget du Protectorat; mais s'il s'agit des infirmeries indigènes que je fais instituer auprès de chaque poste dès sa formation, des groupes sanitaires mobiles qui accompagnent les colonnes, qui constituent un tel élément de pacification, qui sont un tel adjutant à l'action militaire, qui représentent si souvent une telle économie de coups de fusils, qui font partie intégrante de l'action militaire elle-même, telle que je la conçois, je ne pense pas qu'on puisse contester un instant le bien-fondé de leur imputation aux crédits de la guerre. »

En fait, le rôle des médecins militaires a été plutôt allégé en ce qui concerne les soins à donner à l'armée, dans les derniers mois, en raison de la décroissance du chiffre des typhiques. Nulle part, en effet, les bienfaits de la vaccination antyphoïdique ne se sont fait sentir comme au Maroc. En 1911 les premiers essais au Maroc oriental ont été effectués par M. le professeur Chantemesse et M. le médecin principal de l'armée Vincent; sur les excellents résultats obtenus, la vaccination a été étendue au Maroc occidental; elle a été rendue obligatoire pour toutes les troupes appelées à servir au Maroc, le 5 mars 1913 (sauf pour les Sénégalais, en raison de leur immunité naturelle). Les résultats ont été concluants; le nombre des cas est tombé de 13,7 0/0 de l'effectif à 0,5 0/0, la mortalité, par rapport au nombre des malades, restant d'ailleurs la même, soit 1/6 des cas.

Ces résultats auront servi à fixer l'opinion et à hâter le vote de la loi qui va rendre obligatoire dans toute l'armée la vaccination antyphoïdique, déjà votée par le Sénat.

D'autres soins sont venus absorber l'activité des médecins. Tout d'abord, ceux d'entre eux qui accompagnaient nos colonnes ne se sont jamais désintéressés de la population indigène. C'est ainsi qu'au mois de mai 1913 la colonne du Tadla trouvait, à son arrivée à Boujad, centre de 4.000 à 5.000 âmes, une épidémie de variole qui causait de 7 à 10 décès par jour; aussitôt, le médecin-major qui accompagnait la colonne demanda du vaccin; quelques jours après, 2.000 vaccinations avaient été opérées et l'épidémie était en pleine décroissance.

D'autre part, dès l'installation de nos premiers postes de la Chaouia, des infirmeries indigènes leur avaient été annexées et le succès de ces infirmeries avait été considérable. Il n'a fait que croître. L'assistance est maintenant organisée par régions, comme l'occupation militaire elle-

même. L'infirmerie de Meknès par exemple, a été installée, dès l'entrée de nos troupes dans la ville, dans un immeuble du Maghzen et placé sous la direction d'un médecin aide-major; elle comporte aujourd'hui trois salles d'hospitalisation pour hommes. En 1913, il a été donné 28.000 consultations qui sont, bien entendu, gratuites; il y a été pratiqué 4.000 vaccinations.

Le nombre total des consultations a passé de 38.500 en juillet 1913 (Maroc oriental compris) à 46.000 en décembre; le nombre des vaccinations pratiquées en juillet était de 4.150. Par suite de l'installation du parc vaccino-gène, et en prévision de la recrudescence de la variole en hiver, ce chiffre a passé à 13.300 pour le mois de novembre.

Enfin, le service de santé a porté son effort d'organisation sur l'inspection médicale des écoles et le fonctionnement des commissions d'hygiène des grands centres.

Quant aux Européens, ils sont admis jusqu'ici dans les hôpitaux militaires. C'est normal au début d'une occupation; cela cesse de l'être dès qu'un centre prend un développement tel qu'il peut subvenir au traitement de ses malades. Des hôpitaux civils doivent donc remplacer peu à peu les hôpitaux militaires, ou prendre place à côté d'eux.

Jean LALOY.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 mars 1914

PRÉSIDENTIE DE M. DESCHANEL

M. Lefebvre du Prey dépose une demande d'interpellation sur les conditions dans lesquelles doit être émis prochainement l'emprunt chinois. Il demande la discussion immédiate.

M. Sembat propose le renvoi, mais le président du Conseil réclame la discussion immédiate.

M. Lefebvre développe son interpellation et regrette que dans le bulletin d'émission on ait glissé une lettre du président du Conseil.

M. Doumergue déclare qu'il a protesté auprès de la banque d'émission qui a fait faire un nouveau prospectus.

M. Klötz demande s'il est exact qu'une partie de l'emprunt indo-chinois ait déjà été versée au gouvernement chinois.

« L'attaque se précise » dit M. Doumergue qui montre le complot ourdi contre le Gouvernement par la réaction et les fédérés.

M. Doumergue répond que le Gouvernement ne se prêterait pas à un emprunt d'Etat chinois qui pourrait être utilisé pour les armements.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 340 voix contre 206.

La Chambre aborde la discussion du projet ayant pour objet l'établissement d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu.

M. Clementel, rapporteur, expose l'économie du projet que soutient M. Doumergue.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 30 mars

PRÉSIDENTIE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion des crédits divers.

M. Riou proteste contre le dépôt d'un nouveau douzième provisoire.

Les crédits au titre du budget général et des budgets annexes sont votés.

Par 253 voix le nouveau douzième provisoire est voté.

Le Sénat reprend la discussion du projet de défense laïque.

M. Larère voudrait que le choix

des livres scolaires soit laissé aux pères de famille.

Ce contre-projet est repoussé.

M. de Lamarzelle attaque vivement la loi. Il soulève par ses attaques passionnées et grossières de vives protestations.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

### Elections sénatoriales

Dimanche ont eu lieu des élections sénatoriales à Paris pour pourvoir à deux sièges.

Le nombre des inscrits était de 1.032, comprenant 173 électeurs de droits, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, et 859 délégués élus par les Conseils municipaux.

Le premier tour de scrutin a donné le résultat suivant :

Inscrits, 1.032.  
Votants, 1.022.  
Suffrages exprimés, 1.012.  
Majorité absolue, 507.

Ont obtenu : MM. Ch. Deloncle, 507 voix, radical-socialiste, élu; Steeg, 468, radical-socialiste; Caron, 295, progressiste; Lagneau, 228, progressiste; Semanaz, 199, socialiste unifié; Chaussé, 189, socialiste unifié; Méring, 67, républicain de gauche.

Ballottage pour un siège.

### Deuxième tour

Le deuxième tour de scrutin a été clos à cinq heures. Il a donné les résultats suivants :

MM. Steeg (élu) ..... 558 voix.  
Caron ..... 279 —  
Semanaz ..... 182 —

Voici les résultats du scrutin pour l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Bernède sénateur de l'Ariège décédé.

Inscrits, 578.  
Ont obtenu :

MM. Pérès, radical (élu)..... 305 voix.  
Soula, radical..... 158 —  
Bordes-Bagès ..... 111 —

### Election au Conseil général

Canton Sud de Toulouse

Voici les résultats du scrutin de ballottage :

Inscrits, 11.105. — Votants, 5.515.

Ont obtenu : M. Raymond Leygue, sénateur radical socialiste, conseiller sortant, 2.945 voix, élu.

M. Bessat, conseiller municipal, socialiste, unifié, 2.400.

### Le Ministre des Finances à la Commission du Sénat

M. René Renoult, ministre des finances, a été entendu par la commission des finances. Le ministre des finances s'est tout d'abord expliqué sur le programme de 1 milliard 400 millions de dépenses militaires votées par la Chambre.

La commission n'a pas admis la méthode financière arrêtée par la Chambre, qui consistait à s'en remettre à des lois ultérieures pour la création des ressources nécessaires. Elle a retranché du projet général une somme d'environ 500 millions pour les dépenses effectuées en 1913 et pour celles à effectuer en 1914 (casernement, matériel de guerre). Ces crédits seront présentés comme crédits supplémentaires dans le cahier de 1913 et dans le cahier de 1914.

La commission a demandé au ministre quand il pensait envoyer le budget au Sénat. M. Renoult a répondu qu'il n'était pas maître des décisions de la Chambre, étant données les importantes questions qui restent à examiner : l'incorporation de l'impôt complémentaire, l'impôt sur la Rente, l'impôt sur le capital. Il lui paraît peu probable que la Chambre puisse terminer son examen avant mardi soir.

Le ministre a ajouté que le gouvernement ferait paraître le décret convoquant les électeurs mercredi ou jeudi prochain, à l'« Officiel ».

### L'état sanitaire dans l'armée

La statistique officielle du mois de janvier 1914 pour l'armée métropolitaine, à l'intérieur, donne les résultats suivants :

L'effectif total est de 728.441 hommes, et l'effectif présent de 648.342 rationnaires

Au cours du mois, le nombre des malades a atteint une proportion qu'on n'avait pas vue depuis longtemps, et la proportion des décès a été également plus grande que les années précédentes.

Malades à la chambre, 149.946, soit 300 pour 1000 au lieu de 127 pour 1000 le mois précédent; malades à l'infirmerie, 39.784, soit 61 pour mille au lieu de 38 pour mille en décembre; malades à l'hôpital, 21.916, soit 30 pour mille au lieu de 14 pour mille le mois précédent.

### Les merveilles de la téléphonie sans fil

Il y eut, le 28, à la station de T. S. F. de la Tour Eiffel, concert radiotéléphonique entre 5 et 6 heures du soir. On a pu percevoir, en effet, malgré la gêne causée par la transmission des dépêches ordinaires, un ténor chantant à Laeken, près de Bruxelles, soit à 360 kilomètres environ de Paris. C'est l'aboutissement d'expériences qui se poursuivent depuis quelques semaines à la station radiotélégraphique de Laeken, avec un nouveau microphone inventé par un ingénieur italien, M. Marzi, pour la réalisation pratique de la téléphonie sans fil.

Il faut disposer, notamment, d'un appareil transmetteur ou microphone très puissant, dont les vibrations amplifiées soient beaucoup plus énergiques que celles que la voix peut imprimer à une membrane. On y arrive avec un téléphone haut parleur. D'autre part, dans tous les microphones basés sur l'emploi du charbon sous n'importe quelle forme, on constate que le passage du courant électrique rend ce charbon incandescent et le recouvre d'une couche isolante extrêmement gênante.

Le microphone Marzi semble avoir supprimé cet inconvénient majeur. Déjà on avait pu, grâce à cet appareil, entendre, ces jours derniers, à un poste établi à 100 kilomètres de Bruxelles, la « Marseillaise » et la « Brabançonne » jouées par un phonographe.

Au cours du concert radiotéléphonique, il faut bien reconnaître que la perception resta faible et imparfaite; cependant on distinguait fort bien, à certains moments, avec les notes grêles de l'accompagnement, la voix pure et nullement nasillard du ténor, sans qu'il fut d'ailleurs possible de comprendre ses paroles.

Ce merveilleux résultat, non encore enregistré jusqu'ici, démontre le bel avenir réservé à la téléphonie sans fil, grâce aux actuels microphones, quand on sera parvenu (difficile problème) à rendre moins délicat le réglage de l'arc électrique duquel partent les ondes hertziennes à la vitesse prodigieuse de 300.000 kilomètres à la seconde.

### Meeting des Suffragettes parisiennes

Dimanche, vers trois heures, de nombreuses suffragettes avaient organisé une manifestation en faveur du vote des femmes, dans un immeuble particulier de la rue Feydeau. Devant cette maison, le public attendait avec impatience l'apparition des suffragettes et des discours, seule une grande pancarte fut déroulée au balcon; elle contenait ces mots : « Aux féministes! Nous voulons le droit de vote pour les femmes; nous voulons coopérer aux lois auxquelles nous obéissons; nous dénonçons avec indignation l'hypocrisie juridique, qui nous accorde la qualité de Françaises, et nous refuse la qualité de citoyennes. Des élections législatives auront lieu au mois d'avril prochain; soutenons les candidats partisans de l'égalité politique de la femme. »

A l'intérieur, les suffragettes militantes prirent tour à tour la parole, au milieu d'applaudissements de leurs compagnes. Ce furent Mmes Tisserand, Pelletier et Gabert, etc. Après les discours, elles décidèrent d'aller manifester sur les boulevards, mais un barrage d'agents sectionna leur cortège, et elles ne purent mettre leur projet à exécution.

### Où est Rochette ?

C'est la question que l'on se pose depuis que l'escroc a donné signe de vie par sa lettre à la commission d'enquête. Mme Rochette, depuis la fuite de son mari, le 16 décembre 1912, habitait à Berck-sur-Mer avec ses trois filles : Lucie, Jacqueline, Simone. Mais Mme Rochette faisait des déplacements subits et fréquents. Pour les fêtes du Mardi-Gras, elle se trouvait à Paris. Elle s'y serait rencontrée, assure-t-on, avec un fonctionnaire du ministère des finances. Elle y était également le jour où Mme Caillaux tua M. Gaston Calmette.

Samedi dernier et dimanche, Mme Rochette se tint en communication téléphonique presque constante de Berck avec Paris; le résultat tout à fait imprévu fut l'ordre qu'elle donna d'emballer sur-le-champ toutes ses affaires personnelles.

Lundi, à midi, tout était prêt, les fourmisseries réglées, la clé du pavillon remise à la propriétaire. A deux heures quarante, Mme Rochette, accompagnée de ses filles et de sa servante, Marie Belliculée, originaire de Nîort, prenait le train pour Paris, qu'elle ne faisait que traverser, et gagnait Melun. Là où il est né, Rochette, au temps de sa splendeur, avait fait bâtir deux pavillons qu'il avait offerts à ses parents. Vastes et confortables, ces immeubles ont une cour et un jardin communs. Le premier est loué à un honorable rentier de la ville; l'autre, dénommé villa Simone, le plus important, est habité par M. Rochette père et sa femme. C'est là que Mme Rochette est venue chercher avec ses enfants un asile discret.

Des inspecteurs de la Sûreté générale, accourus à Melun, épient les moindres faits et gestes des habitants de la villa Simone. Mais Mme Rochette ne reste pas enfermée dans la demeure de ses beaux-parents. Souvent elle se rend à Chatou chez sa mère, et le soir, elle regagne Melun.

D'après certains bruits, Rochette, qui certainement, par des intermédiaires, correspond avec sa femme, aurait habité Neuilly, près de Paris, il y a peu de temps encore. Il y a quelques jours, il aurait loué une automobile dans un garage de Suresnes et serait parti après avoir annoncé qu'il s'en allait pour faire un voyage assez long.

Dans certains milieux, le bruit court, avec assez de persistance pour être enregistré, que Rochette pourrait bien venir se constituer prisonnier.

### Les petits papiers du cardinal

La baronne Perrana vient de remettre au secrétariat d'Etat du Vatican 64 lettres du cardinal Lorenzelli, ancien nonce apostolique à Paris, contenant des jugements sur les actes de certains hommes politiques français.

Le saint-siège, redoutant que ces lettres ne fussent publiées, insistait beaucoup pour en obtenir la restitution.

La baronne Perrana en échange, a obtenu que le pape renoncerait à ses droits sur l'héritage du cardinal Rampolla son frère.

### La Commission d'enquête

La Commission d'enquête s'est réunie samedi.

L'un des commissaires, M. Jules Delahaye, député de Maine-et-Loire, a donné lecture d'un article paru, il y a quelques jours, dans le journal « l'Indépendant des Pyrénées-Orientales ».

L'auteur de cet article, M. Joseph Escarguel, croit pouvoir affirmer que le garde des sceaux du Cabinet Monis, M. Antoine Perrier, fut l'objet des premières sollicitations

en vue de la remise de l'affaire Rochette.

Les sollicitations émanaient d'une courtière de presse et d'un autre journaliste marron.

M. Antoine Perrier ne comprit pas, ou ne voulut pas comprendre, et il éconduisit les personnages suspects.

M. Delahaye voulait que la Commission entendit M. Escarguel. Il insista d'autant plus que le rédacteur de l'« Indépendant » déclarait lui-même dans son article, qu'il ne serait en mesure d'apporter la preuve de ses affirmations que dans quelques jours.

Le président répondit que si la Commission retardait ses travaux pour entendre les nombreuses personnes qui, sur divers points de la France, prétendent posséder le secret de l'affaire Rochette, la Chambre risquerait de se séparer sans avoir été saisie des conclusions de sa Commission d'enquête.

La Commission repoussa la proposition de M. Delahaye qui aussitôt quitta la séance en donnant sa démission.

M. Georges Berry, également, a adressé sa démission à M. Jaurès.

M. Franklin-Bouillon a protesté contre des indiscretions commises par des membres de la Commission, qui ont divulgué, malgré l'engagement pris, les délibérations de la Commission.

### La Commission achève ses travaux

A l'issue de la deuxième séance tenue lundi, la commission d'enquête a communiqué le procès-verbal suivant :

La commission d'enquête de l'affaire Rochette a terminé l'examen de l'exposé. Elle en a adopté les diverses parties, sous réserve de la mise au point de quelques paragraphes et d'une révision à laquelle il sera procédé dans la séance de l'après-midi de demain.

## Petites Nouvelles

M. Charles Chabert, député radical-socialiste de la deuxième circonscription de Valence, est décédé à Romans. Il avait déclaré qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections législatives.

Le nommé Jean-Marie Laniel, âgé de quarante et un ans, cultivateur au hameau de Peyre, près de Beaux, s'est rendu chez un menuisier et lui a commandé un cercueil. Après avoir discuté le prix et s'être assuré de l'excellente qualité du bois, il s'est pendu, à l'aide d'une ceinture, dans une maison inhabitée.

On annonce la mort de M. Giresse, sénateur du Lot-et-Garonne, décédé après une longue maladie.

Deux étudiants de l'Académie des mines, à Léoben, nommés Niechertniko et Sarpinski, se sont battus en duel, au pistolet. Sarpinski, atteint par une balle, mourut quelques minutes après. Son adversaire et les témoins ont pris la fuite.

Le prince Liwoff, fondateur d'une école de culture physique bien connu pour l'hospitalité qu'il avait coutume d'accorder aux boxeurs de profession, vient de faire arrêter son cuisinier et son valet de chambre. Ceux-ci avaient réussi à s'approprier, dans l'appartement du prince, rue de Sèze, pour 200.000 francs de bijoux et d'objets d'art.

La Cour d'assises de la Seine a condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité, les nommés Ibanès et Noury, qui pénétrèrent à Bezons dans le bureau de poste et assassinèrent le receveur, pour voler.

# CAUSERIE

## La Météorologie agricole

La météorologie agricole rendra à nos cultivateurs les plus grands services si son développement se poursuit dans les conditions qu'on a indiquées. Sa généralisation immédiate assurerait un service de prévision du temps qui avertirait les agriculteurs des dangers — orages, grêle, gelées tardives... — qui les menacent et, en outre, grâce à des prévisions à long terme, leur permettrait de recourir à certains traitements préventifs contre les maladies des végétaux, selon les enseignements tirés d'observations de longue durée. Le programme indiqué comprend, d'après le rapporteur de la Commission qui a été appelée à le définir, l'étude de l'influence de phénomènes météorologiques sur la végétation et l'action inverse de la végétation sur les climats; et la météorologie doit enfin contribuer à l'amélioration de la production agricole et étudier la protection rationnelle des cultures contre les intempéries. Mais il semble bien qu'actuellement, dans l'état de la science, — on sait combien les prévisions sont peu sûres et il n'est possible d'affirmer avec quelque certitude « le temps qu'il fera » que très peu d'heures à l'avance — les seuls renseignements qu'on soit autorisé à donner concernent les prévisions climatiques à court terme. Bien compris, bien organisé, par une extension scientifique et pratique raisonnée, le service de la météorologie agricole doit avoir à ce point de vue d'excellents résultats.

Son fonctionnement est excessivement simple. Au sommet, un comité de direction qui détermine dans quelles conditions doivent être faites les observations, sur quels sujets elles doivent porter, qui renseigne et conseille les chefs des stations météorologiques et les tient au courant des progrès scientifiques, qui leur adresse tous les matins un bulletin résumant l'état climatique général, qui coordonne et centralise de son côté les renseignements reçus, qui fournit aux stations les appareils d'enregistrement nécessaires.

Ensuite, les stations régionales, qui seraient des annexes d'établissements fonctionnant déjà : observatoires, facultés, etc., qui étendraient leur rayon d'action sur une « région » soumise à un régime météorologique à peu près uniforme, qui, recevant directement les avertissements du comité central et les examinant concurrentiellement avec leurs observations personnelles, seraient à même de renseigner télégraphiquement, tous les jours, les postes locaux et, si un grave changement atmosphérique devait se produire, toutes les communes de leur ressort.

Enfin, les postes locaux dont dépendrait une région bien moins vaste — il pourrait en être créé un dans chaque arrondissement, par exemple — qui auraient eux aussi un matériel suffisant d'observations et dont les directeurs s'inspireraient à leur tour des renseignements fournis par les stations régionales et des constatations qu'ils feraient personnellement pour rédiger un bulletin qui serait adressé aux communes, aux journaux, qui recevraient toute la publicité désirable.

Stations régionales et postes locaux se livreraient à des études suivies sur les conditions d'apparition et de développement des maladies des végétaux, sur les traitements à appliquer et sur les saisons les plus favorables.

On voit combien le programme est vaste et quelles heureuses conséquences aurait sa réalisation. L'agriculture recevrait une aide particulièrement précieuse qui éviterait, fréquemment, des pertes appréciables.

Jusqu'à présent, on est resté à la période d'organisation : il existe en France sept stations régionales dont l'installation sera prochainement à peu près complète. Il est à remarquer qu'elles ont été subventionnées d'abord par les départements où elles sont situées — ce qui prouve l'intérêt avec lequel la tentative a été suivie — et que de nombreux Conseils généraux se sont déclarés prêts à collaborer pécuniairement à une œuvre dont ils apprécient l'utilité. Grâce, d'ailleurs, à la parfaite entente qui existe entre le ministère de l'Instruction publique et le ministère de l'Agriculture et aux subventions allouées par les départements intéressés, la dépense qu'exige le fonctionnement du nouveau service peut être considérée comme insignifiante : et on ne saurait regretter les quelques milliers de francs engagés si leur emploi judicieux permet à nos agriculteurs de parer à des événements contre lesquels ils sont restés jusqu'à présent désarmés.

Adrien DARIAC.  
Député de l'Orne.

## CHRONIQUE LOCALE

### LES CONCLUSIONS

La Commission d'enquête a terminé ses travaux et ses conclusions vont être publiées à bref délai.

Si nous en croyons certains journaux, ces conclusions comportent un triple blâme : Un blâme à M. Monis, pour pression sur un magistrat; un blâme à M. Caillaux, pour avoir pris l'initiative de cette pression; un blâme à M. Barthou, pour détermination incorrecte d'un document officiel.

La Commission a estimé que ces blâmes étaient suffisants pour sanctionner les incidents qui firent tant de bruit ces jours derniers.

Elle a voulu montrer ainsi l'exagération calculée de ces incidents que les ennemis du régime, et les adversaires surtout du Gouvernement actuel espéraient exploiter à la veille des élections législatives en faveur de leurs candidats.

Tout compte fait, après examen attentif et consciencieux, les membres de la Commission d'enquête ont reconnu qu'il y avait plus de haine politique que de besoin de justice dans les interventions des cléricaux, des fédérés, de M. Barthou.

Et c'est si vrai que deux notoires réactionnaires, MM. Delahaye et Berry ont donné leur démission de membres de la Commission, voulant ainsi faire croire à la partialité de cette Commission.

C'est une manœuvre habile sans doute, mais nul ne s'y laissera prendre.

On ne fera pas croire au pays républicain que la presque unanimité des membres de la commission ait apporté un esprit de parti dans les travaux, dans les conclusions de l'enquête.

Si les réactionnaires ne sont pas contents des résultats insignifiants obtenus par l'enquête, résultats qui démontrent une machination de politiciens, c'est qu'ils voulaient atteindre le régime. Ils n'ont pu y réussir. Et avec fracas ils sont sortis de la commission, puisqu'ils ne trouvaient rien qui pût les aider dans leur campagne de dénigrement, de haine.

Le pays a vu clair dans le jeu de la réaction, et à la veille des élections, il ne s'en laissera pas conter. On l'a bien vu dimanche, à l'occasion des élections sénatoriales de la Seine.

Les candidats radicaux-socialistes, délégués par le comité de la rue de Valois, ont été élus à une grosse majorité. Et cependant, c'était une occasion bien propice pour les électeurs sénatoriaux de faire une manifestation contre ce comité honni par la réaction.

Et c'est la réaction qui a été condamnée. Il en sera ainsi en avril et en mai, car un parti qui n'a qu'un but : provoquer et profiter le plus possible de scandales, n'est digne d'aucune confiance.

On ne fera croire à personne que la Commission d'enquête n'ait pas fait son devoir. Que la réaction le dise, soit : mais nul n'en tiendra compte.

L. B.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Dr Darquier, qu'une douloureuse maladie avait éloigné de ses fonctions, est complètement rétabli et qu'il reprendra, à partir du 1<sup>er</sup> avril, ses occupations professionnelles et administratives.

### Votes de nos Sénateurs

Sur la clôture de la discussion générale sur le projet de loi relatif à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque, nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Rey, Loubet, Cocula.  
Le Sénat a adopté par 178 voix contre 69.

Sur le passage à la discussion des articles du même projet, nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Rey, Loubet, Cocula.  
Le Sénat a adopté par 226 voix contre 40.

### Enseignement primaire

Mlle Bouyé, institutrice à Ginouillac, est nommée à Souillac, en remplacement de Mlle Boujou, en congé pour raison de maladie.

Mme Castanet est nommée institutrice à Ginouillac.

### P. T. T.

M. Lamy, commis principal des P. T. T. à Cahors, vient d'être promu, à la suite des grandes manœuvres du Sud-Ouest, payeur particulier de 2<sup>e</sup> classe aux armées.

Nous adressons à M. Lamy nos sincères félicitations.

### Recette ruraliste

Par décision de M. le directeur des contributions indirectes du Lot Mlle Delcroz Elise, est nommée receveuse ruraliste à St-Vincent-Rive-d'Oit.

### Poudres de chasse

Par arrêté préfectoral, M. Victor-Baptiste Escapoulade, receveur ruraliste, à Labastide-Murat, est nommé débitant de poudres de chasse et de mine dans cette localité.

### Débit de tabac

Mme veuve Lebreil est nommée débitante de tabac à Baladou, en remplacement de Mme veuve Barre, décédée.

### Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Francis Henri, est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

### Conseil départemental

Mercredi, 1<sup>er</sup> avril, le Conseil départemental de l'Enseignement primaire se réunira dans une des salles de la Préfecture, à 10 heures du matin et à 14 heures de l'après-midi.

### A qui le portefeuille ?

M. Runic, de Fajolles, a trouvé sur la voie publique un portefeuille qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Le réclamer au bureau de police.

### Combustibles minéraux

Le Journal Officiel publie le tableau comparatif de la production des combustibles minéraux par département, en 1913 et en 1912.

Voici pour le Lot le résultat de cette statistique :

Houille et anthracite : 12.695 tonnes en 1912 et 18.275 tonnes en 1913.

### Patinage à roulettes

La Fédération des patineurs à roulettes de France, Comité du Sud-Ouest, organise, pour le samedi 25 et dimanche 26 avril 1914 le championnat de France de figures et de danses, qui aura lieu au « SKATING-PALACE » à Bordeaux.

Des diplômes officiels seront délivrés par la fédération des patineurs à roulettes de France : 300 francs de prix.

Toutes les personnes désireuses de participer à ce championnat devront adresser leurs demandes au Comité du S. O., 15 rue de l'Eglise St-Seurin à Bordeaux, où tous renseignements seront donnés.

### UXELLODUNUM

La Charte de Philippe-le-Long  
Pour répondre au désir de nombreux lecteurs, nous donnons ci-après le texte de la charte de Philippe le Long.

C'est le roi Charles VI qui, au mois d'octobre 1393, confirme comme l'avait déjà fait le roi Jean II en juillet 1361 les immunités et privilèges accordés au mois d'Avril 1320 par Philippe le Long dans un acte latin où Capdenac est considéré comme l'Uxelodunum de César.

« Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français savoir faisons à tous tant présents qu'à venir, comme quoi, par un rapport digne de foi et par la lecture qui nous a été faite de certains Documents antiques, nous nous sommes assurés que la place de Capdenac, située à l'extrémité du Quercy sur le Causse d'une montagne haute escarpée et entourée de tous côtés par le Lot, rivière navigable, est un lieu de sa nature impuignable extérieurement et surtout autre point de même que Laudunum (Laon) ; qu'il a été considéré comme tel et que c'est à cause de cela, qu'il a reçu le nom d'Ucce Laudunum et qu'il est le seul, qu'il a été d'un grand secours en méprisant les attaques et les légions de César et des Romains lorsqu'ils ravageaient notre royaume, et qu'il leur aurait résisté si la privation d'eau (ses conduites ayant été coupées en dedans sous les murs même de la place au moyen de mines, de galeries souterraines et d'une élévation de terre en forme de dos d'âne), empêchant les habitants de résister, ne les eût contraints de se rendre d'eux mêmes au grand détriment de ceux qui avaient porté les armes, lesquels périrent ou au moins eurent les mains coupées ; de telle sorte qu'après cet événement le nom d'Uccelaudunum fut changé en celui de Capdenacum pris de la figure du lieu qui est celle d'une barque (Cap de Naff, idoine vulgaire) ; que pour ne plus s'exposer à une pareille catastrophe, les habitants ont, avec beaucoup de peine, d'intelligence et de frais, construit dans l'intérieur de la ville, une nouvelle fontaine, creusée dans le roc qui leur fournit abondamment de l'eau, et qu'ainsi, comme à tout autre égard la place est regardée comme imprenable ; que le roi Pépin, notre prédécesseur, avait dans le temps donné la tour qui

est dans Capdenac et qu'on appelle de Serinhiol à l'abbaye de Figeac, dont il est le fondateur, pour qu'elle y mit ses titres et ses riches ornements en sûreté et à l'abri des Français ; que les dits habitants ont été si fidèles et dévoués à nous, à nos prédécesseurs et à la couronne de France, qu'ils ne se sont jamais soumis à aucun autre prince, encore moins aux princes d'Angleterre qui sont nos ennemis. C'est pourquoi etc. (suivent les privilèges accordés aux habitants de Capdenac et qui les exemptent de toutes contributions, à la charge de garder la ville et d'entretenir ses fortifications). Donné à Vincennes l'an 1320 au mois d'Avril. »

« Philippe ». « Nous autorisons, approuvons et confirmons les précédentes lettres et privilèges. Donné à Paris au mois de Juillet 1361. »

« Jean ». « Nous les autorisons et confirmons selon leur teneur. Donné à Salvanès Abbaye du Diocèse de Lavaur au mois d'octobre 1393 et de notre règne le 13<sup>e</sup>. »

« Charles ». « Nous les autorisons et confirmons dignes de foi, dit Philippe, Capdenac est bien Uxelodunum. La preuve du contraire n'a pas encore été faite et ne le sera jamais. Le Comité chargé de défendre les revendications de Capdenac est d'ores et déjà formé. Nous donnerons sous peu les noms des membres du bureau. E. C.

### Tribunal correctionnel

Audience du 30 mars  
COUPS ET BLESSURES  
Un sieur R... de Cahors, voulant obtenir d'un de ses pensionnaires le paiement toujours différé d'une note arriérée, il reçut des injures auxquelles il riposta par de coups.

Ce créancier irrité est condamné à 16 fr. d'amende (sursis).

### FRAUDE ALIMENTAIRE

Le sieur R... de Duravel est inculpé d'avoir mouillé son lait dans la proportion de 15 0/0.

M<sup>r</sup>. Lacaze le défend avec la plus grande énergie et prétend que ce mouillage est le résultat du régime aqueux imposé aux deux vaches de l'inculpé, dont la bonne foi est certaine, dit-il.

R... est condamné à 15 jours de prison (sursis), 50 fr. d'amende avec insertion dans deux journaux.

### Arrondissement de Cahors

#### Sainte-Alauzie

Orages. — Les orages de ces jours derniers ont causé d'importants dégâts au groupe scolaire de notre commune.

La partie nord du toit, correspondant au logement de l'instituteur, a été complètement abîmée : une moitié, soulevée par le vent venant d'en bas, a été emportée sur la partie restante, qui est complètement abîmée. Les dégâts sont évalués à au moins mille francs.

#### Gazals

La foire. — Notre foire de vendredi dernier a été favorisée par le beau temps ; aussi, les divers marchés étaient bien garnis et il s'est traité partout de nombreuses affaires. Voici les principaux cours pratiqués :

Foiraill. — Vente assez active, tendance à la hausse. Gros bœufs de labour, de 950 à 1.100 francs ; 2<sup>e</sup> catégorie, de 750 à 900 francs ; bouvillons, de 400 à 600 francs, le tout la paire ; veaux pour la boucherie, de 1,10 à 1 fr. 20 le kilo ; bœufs gras, de 42 à 44 francs les 50 kilos poids vif.

Place de la Tranchée. — Pores pour la charcuterie, de 53 à 55 francs les 50 kilos ; nourrissons d'élevage, de 40 à 60 fr. ; porcelets, de 15 à 25 fr. la pièce. Pas de moutons.

Halle aux grains. — Grand approvisionnement. Blé, de 23 à 24 fr. ; seigle, 18 fr. ; maïs, de 17 à 18 fr. ; avoine, de 11 à 12 fr. ; haricots, de 28 à 30 fr. ; pommes de terre, de 6 à 7 fr., le tout l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Poules, 80 centimes ; poulets, 90 centimes, lapins domestiques, 50 centimes, le tout le demi-kilo ; chevreuils, de 6 à 7 fr. la pièce. Les œufs valaient 80 centimes la douzaine.

Quelques paniers de morilles ont été vendus aux prix de 7 à 8 fr. le kilo. Encore quelques petits lots de truffes vendues de 3 à 6 fr. le kilo.

#### Calvignac

Les sangliers. — Une battue aux sangliers a eu lieu dimanche. Malgré la pluie, nos intrépides chasseurs ont continué la chasse et ont réussi à blesser, dans un fourré, un gros sanglier.

L'animal a été suivi, aux traces de sang, plus de deux kilomètres.

#### Luzech

La défense de la terre. — Les membres du syndicat agricole cantonal devaient tenir leur assemblée générale annuelle jeudi dernier.

M. Delbreil, président du syndicat, profita de l'occasion pour développer, devant un public nombreux venu de presque toutes les communes du canton, une idée très intéressante dont l'application pourrait produire des effets remarquables au bénéfice de l'agriculture et des agriculteurs.

Le confédéré fit tout d'abord l'exposé de la situation agricole actuelle. La terre supporte des charges fiscales énormes, elle a à lutter contre des ennemis multiples et la main d'œuvre manque. L'attraction des grandes villes ou des grands centres industriels d'une part, les obligations militaires d'autre part, sont la principale cause du manque de bras. On fut la campagne. Et M. Delbreil montre par des chiffres que, depuis 20 ans, la population du Lot a baissé dans des proportions effrayantes. La colonie des Quercynois à Paris, compte 3.500 membres.

De plus, le cultivateur vit isolé et cet isolement fait sa faiblesse. Il faut réagir tout de suite, cela est nécessaire, c'est un devoir impérieux.

La population agricole compte au moins les deux tiers de la population totale de la France. Elle constitue donc la majorité et pourtant elle a été délaissée jusqu'ici, peu de ses revendications ont abouti.

Les agriculteurs ont cependant une arme précieuse avec la loi du 21 mars 1884 qui leur permet de se syndiquer au même titre que les diverses corporations ouvrières. Celles-ci ont profité des conséquences heureuses de cette loi. Pourquoi donc les agriculteurs de France, qui exploitent la première de nos richesses nationales ne songent-ils pas à tirer profit de la loi de 1884 ? Par des exemples saisissants, le confédéré prouve alors combien l'action d'une vaste fédération agricole serait efficace et bienfaisante. Il montre les admirables résultats obtenus par les planteurs de tabac et il conclut qu'avec des organisations complètes les cultivateurs sauvegarderaient mieux leurs droits et feraient certainement aboutir leurs justes revendications. Car ils seraient une force considérable, il faudrait compter avec eux.

Pour réaliser ce vaste projet, M. Delbreil préconise la constitution de syndicats communaux, fédérés en Comités départementaux, régionaux et nationaux, reliés par un organe spécial d'études et de renseignements professionnels qui coûterait peu.

## LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

I

Et, délibérément, elle s'approcha du miroir... Elle se regarda longuement, attentivement, et fut sans doute satisfaite de son examen car elle murmura :

— Oh ! oui ! je suis bien changée ! Personne ne me reconnaîtra ! Madame Purot n'a jamais eu de doutes sur mon identité, et c'est fort heureux car grâce à elle j'ai pu me tenir au courant de tous les faits et gestes du château !

L'épreuve dut être concluante puisque huit jours après nous trouvons Madame Moreau entièrement installée dans ses nouvelles fonctions.

Si la somptueuse demeure du baron de Lormel était toujours le château féérique que nous connaissons, les personnages étaient quelque peu

changés depuis le début de ce drame. Le baron de Lormel, toujours robuste quoiqu'il eût dépassé la soixantaine, promettait de vivre encore de nombreuses années. Sa sœur, Madame Dumoulin, ne présentait pas les mêmes symptômes de santé à toute épreuve ; elle semblait atteinte et minée par un mal invisible dont elle seule connaissait la nature. Malgré cela, elle veillait à tout, s'occupait de tout, avait l'œil à tout.

Son frère, du reste, la laissait entièrement maîtresse d'agir à sa guise. Elle administrait admirablement du reste et la fortune et les propriétés, secondée dans sa tâche par un être d'élite qu'elle aimait comme son fils, davantage même, car Robert Vincent lui donnait les plus douces satisfactions, tandis que Marcel, sous un extérieur correct et un abord sympathique, était plus que jamais l'homme le plus dangereux de la création.

Après les tragiques événements qui avaient eu une répercussion douloureuse dans toute la région, après la découverte du cadavre de Noël Vincent, tombé dans le plus odieux des pièges, on n'avait pu, malgré les plus actives recherches, découvrir le misérable assassin.

Le baron de Lormel avait, mais en vain, promis une prime élevée à celui qui mettrait la justice sur les traces du braconnier, car pour tout le monde

le doute n'existait pas. Un rôdeur de nuit, un maraudeur sans cesse à l'affût avait pu seul commettre cet abominable forfait.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que dans la nuit la demeure du garde-chasse flamblait. Hermine Vincent, non remise des redoutables émotions qui traversaient son existence et brisant son avenir, avait trouvé là une mort horrible. Son corps avait dû être entièrement carbonisé, réduit en cendres, puisque malgré les plus minutieuses recherches on ne trouva nulle trace de son cadavre.

Tout avait été entièrement consumé et jamais on ne put se douter du drame qui s'était déroulé entre ces quatre murs qui, en s'éroulant, avaient enseveli le secret comme en une tombe.

Robert Vincent, transporté au château aussitôt après la découverte du cadavre de son père, avait ainsi échappé au supplice d'une agonie épouvantable.

Il fut pris en affection par le baron et sa sœur qui promirent de se charger de lui, de l'élever, de lui donner, en plus d'une excellente éducation, une solide instruction.

— C'est notre devoir, avait conclu Madame Dumoulin. Son père n'est-il pas mort au champ d'honneur, à notre service, en nous défendant notre bien ? C'est donc une dette de

reconnaissance que nous avons contractée et dont nous nous acquitterons envers le fils.

Si M. de Lormel avait accepté la proposition avec joie, son neveu au contraire avait dissimulé une horrible grimace, faisant par la suite contre mauvaise fortune bon cœur. Il donnait lui aussi une adhésion de pure forme, mais au fond de son être il sentait, qu'une partie de la haine qu'il avait avouée aux parents se reportait sur leur enfant.

D'autre part, il se demandait, non sans angoisse, ce qu'il adviendrait des richesses fabuleuses qu'accumulaient son oncle et sa mère qui ne dépensaient que des sommes insignifiantes et qui touchaient d'immenses revenus. Il se sentait des dents de loup pour croquer cette fortune, pour satisfaire ses caprices, pour vivre dans le luxe et les plaisirs pervers dont il ne pouvait se passer.

Marcel faisait de longues absences. Il était dans tous les endroits où l'on s'amuse, mais où l'on perd chaque jour de sa dignité, de son honneur. Mais que lui importait ! Ces sentiments d'ailleurs lui étaient totalement inconnus. Il courait, la nuit, les tripots de la capitale, coudoyant la haute et la basse pègre, fréquentant les coulisses des établissements de cinquième ordre, dépensait des sommes folles pour ses plaisirs aussi nombreux qu'extravagants.

Il cherchait en outre à s'étourdir, à effacer de son esprit des faits déjà anciens qui, périodiquement surtout dans les moments où il laissait sur le tapis vers le fond de sa bourse, le hantaient douloureusement au point de lui enlever son libre arbitre.

Et lorsque les billets bleus qu'il arrachait à l'aveugle complaisance de son oncle, qui avait un point faible pour son neveu, ne suffisaient pas à payer ses folles dépenses, il faisait des emprunts sur l'avenir, escomptant l'immense fortune de ses parents pour parer à toutes les éventualités.

Aussi lorsque entièrement dénué d'espèces sonnantes et trébuchantes il revenait, nouvel enfant prodige, au bercail, voyait-il d'un œil particulièrement jaloux les marques de tendresse qui allaient à Robert, vers l'enfant de ceux qu'il avait conduits prématurément au tombeau.

Et dans sa tête, durant ces violentes crises, s'échaffaiaient des projets de carnage, se précisaient des menaces de mort. Eh quoi ! faudrait-il donc qu'après s'être débarrassé des parents il eût aussi à se défendre contre les empiétements involontaires de leur rejeton ?

— Oh ! jurait-il ! Celui-là non plus ne m'échappera pas. Il est doublement condamné : il me prend l'amitié de ma famille, ce dont je me moque après tout, mais éventualité

autrefois redoutable pour moi, il serait certainement capable, les circonstances aidant, de me voler une grosse part de mon héritage. La fatalité exige que j'extermine jusqu'au dernier de cette race maudite...

Une autre personne qu'il est désormais indispensable de connaître davantage, habitait également le château ; des parents éloignés du baron de Lormel, avons-nous dit au début, obligés de partir précipitamment au Canada, lui avaient laissé en garde leur jeune enfant Juliette de Mauvezin.

Or, en revenant, le paquebot qui les rapatriait avait fait naufrage. Tout était perdu, corps et biens. Juliette de Mauvezin, orpheline, avait augmenté d'une unité les hôtes du château.

On ne songea même pas à recueillir immédiatement des renseignements sur les motifs du voyage en Amérique de ses parents. On apprit indirectement que de vastes propriétés avaient été achetées par M. de Mauvezin et que certainement plus tard on en retirerait d'immenses bénéfices.

Chaque adhérent complètera son instruction professionnelle au sein de ces associations d'où sortiraient les résolutions d'intérêt général destinées à documenter les représentants au Parlement et à servir de bases aux discussions législatives. Mais, pour aboutir, il faut à tout prix en exclure la politique et limiter leur action aux intérêts purement corporatifs.

Ce grand syndicat des agriculteurs ne sera pas un État dans l'État, le mouvement, qui ne manquera pas de se propager dans la masse calme et réfléchie des travailleurs agricoles, ne sera ni une révolte, ni une obstruction. Il préparera par des études sérieuses et par des discussions approfondies les réformes nécessaires destinées à provoquer la rénovation de la terre. L'œuvre peut se résumer par ces mots : nous voulons une France plus grande, plus forte, plus riche, plus libérale et respectée.

L'auditoire fut vivement impressionné et le conférencier reçut de toutes parts des félicitations méritées.

Souhaitons que se réalise prochainement ce vaste et intéressant projet. Mais nous prévoyons qu'il faudra surmonter beaucoup de difficultés pour vaincre la résistance bien connue des travailleurs agricoles qui, à tort, sont persuadés que leurs intérêts sont différents et qui d'ailleurs ne saisissent pas encore parfaitement l'utilité des groupements corporatifs.

L'idée est lancée, elle fera peut-être son chemin.

#### Prayssac

Accident. — M. Cavanié, notre sympathique conseiller municipal de la section du Théron, a été victime d'un accident, mais après des soins dévoués de M. le docteur Péné, la blessure qui pouvait être d'une extrême gravité, par suite de hémorragie faciale, n'offre aucun danger.

L'état de M. Cavanié est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

**Cambriolage.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, un malfaiteur a pénétré par effraction dans l'atelier de M. Gibrat, chaudronnier-étameur, quai des Tours, et a soustrait une grande quantité d'étain et un certain nombre de moules.

Plainte a été déposée. Certains indices pourraient amener la découverte de l'auteur de cette soustraction.

**Concert.** — L'Orphéon l'Union Fraternelle se fera entendre, dimanche prochain, de quatre à cinq heures du soir, sur le kiosque de la place de la Raison et exécutera le programme suivant :

1. Les Paysans. — 2. Gaule et France. — 3. Le Songe d'une nuit d'été, choré des gardes-chasses (A. Thomas), 1<sup>re</sup> audition. — 4. La Légende bretonne.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 28 mars.

Fernand Labouquye, âgé de 26 ans, garçon boucher à Figeac, contre lequel une information avait été suivie pour délits de vols, comparait sous cette inculpation.

Le tribunal le condamne à 45 jours de prison.

Le tribunal prononce une condamnation par défaut à 20 jours de prison, pour infraction à la loi sur les nomades.

##### Bédier

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec regret, la mort de M. Emile Pezet, notre sympathique et dévoué correspondant à Bédier.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'un grand concours de population.

Emile Pezet était un excellent citoyen, un sincère démocrate, qui laisse de vifs regrets.

Nous adressons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos sincères condoléances.

##### Rudelle

**Conseil municipal.** — Les conseillers municipaux de la commune de Rudelle, réunis en séance ordinaire, ont élu leur représentant à la Chambre et au Sénat, MM. Bécays, député, et Loubet, sénateur, de continuer à faire toutes diligences pour obtenir le plus tôt possible la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'exécution des travaux relatifs aux tramways.

Ils profitent de l'occasion pour leur exprimer, ainsi qu'à M. Laparra, leur dévoué conseiller général, toute leur confiance, sachant combien eux et leurs amis du conseil général n'ont cessé d'être les zélés défenseurs des intérêts de la région.

(Suivent les signatures).

##### Thémines

**Mort d'une Centenaire.** — Il vient de mourir, au village de Ponté, commune de Thémines, la nommée Anne Pradelles, veuve Barruel, née le 18 octobre 1812.

La décédée était donc dans sa cent deuxième année.

##### Saint-Céré

**Legs.** — M. Chassagne Jean-Baptiste, chef de bataillon en retraite, décédé à Saint-Céré le 15 février dernier, a par testament, légué une somme de 1.000 fr. à l'hôpital-hospice.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

**Conseil de révision.** — Les opérations du conseil de révision pour le canton de Gourdon auront lieu jeudi prochain 2 avril.

**Vagabond.** — La gendarmerie de Gramat a arrêté et conduit à la prison de notre ville nommé Léon Deltour, originaire de l'Aveyron, sans domicile fixe, qui se livrait à la mendicité et ne s'était pas conformé aux prescriptions de la loi du 16 juillet 1912 réglementant la circulation des nomades.

##### Gramat

**Foire.** — Contrariée par la tempête furieuse qui règne sur la région, la foire n'a pas eu grande importance.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 40 à 44 fr. les 50 kilos ; Vaches grasses, de 36 à 40 fr. ; Bœufs de travail, de 1050 à 1200 fr. la paire ; Vaches de travail, de 700 à 850 fr. la paire ; Bouvillons d'Auvergne, de 350 à 400 fr. la paire ; Veaux de lait, 1 fr. 15 le kilo ; Moutons gras, de 38 à 44 fr. les 50 kilos ; Brebis de troupeau, de 35 à 50 fr. pièce ; Agneaux, de 18 à 25 fr. pièce.

Porcs de charcuterie, de 45 à 55 fr. les 50 kilos ; Nourrains d'élevage, de 45 à 60 fr. pièce ; Porcelets, de 18 à 25 fr. pièce.

Halle : Blé, 20 fr. ; Avoine, 9 fr. 25 l'hecto.

Volaille : Poules, 0 fr. 80 ; Poulets, 0 fr. 90 ; Dindons, 0 fr. 85 ; Canards, 0 fr. 80 ; Lapins, 0 fr. 50 la livre ; Œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Chevreaux, 6 fr. 50 pièce.

##### Labastide-Murat

**La route de Labastide à Esparnol.** — Notre agent-voyer, M. Th. Fraysse, procède, en ce moment, sur le terrain, à une étude en vue de la construction éventuelle de la route de Labastide à la limite des terres de la commune (puits de Moncamy). Là, à cet endroit, la route continue jusqu'à Esparnol et intéresse la commune de Montfaucon. Nous avons dit intérêt. Le mot n'est peut-être pas de circonstance, car, au sujet de ce chemin, nos voisins ont toujours fait preuve d'une indifférence manifeste.

Les mauvaises langues vont même beaucoup plus loin. Elles disent que le commune de Montfaucon ne s'en occupera jamais d'une façon bien sérieuse. Cependant, cette route est très utile et appelée à desservir des villages assez importants et de bonnes prairies situées le long de son parcours.

Espérons, malgré tout à la solution de la question.

##### Salviac

**Syndicat des planteurs de Salviac.** — Dimanche 29 mars, dans la salle des conférences de l'hôtel de ville, a eu lieu la réunion, dans laquelle les délégués du Syndicat des planteurs de Salviac au Congrès de Bergerac ont rendu compte de leur mandat.

En raison de l'empêchement de M. le docteur Cambornac, président, M. Pierre Cabanes, vice-président, a présidé la séance, et a félicité les congressistes MM. Vayssié, Gineste et Dantony, puis il a donné la parole à M. Vayssié, qui a rendu compte de son mandat.

M. Cabanes nous a parlé ensuite de ses projets, et a fait connaître qu'il avait été autorisé à faire une plantation de tabacs Paraguay ; il a promis qu'il tiendrait les planteurs au courant de ses succès et qu'il ferait l'impossible pour bien soigner sa récolte et obtenir un rendement et une qualité exceptionnelles.

La question du banquet a été mise ensuite en discussion ; de nombreux convives se sont fait inscrire, et mercredi soir le bureau du Syndicat se réunira pour entrer en pourparlers avec les restaurateurs de la ville.

##### Saint-Germain

**Foire.** — Malgré la période excessivement pluvieuse que nous subissons depuis déjà fort longtemps, la foire de Saint-Germain a été assez importante.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie ; de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 800 à 1000 fr. la paire ; bouvillons, de 500 à 600 fr. la paire ; veaux, de 1 à 1 fr. 10 le kilo.

Brebis d'élevage, de 35 à 40 fr. pièce ; antenais et antenaises, de 30 à 35 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0,80 à 0,90 le kilo ; béliers de 50 à 55 fr. pièce.

Porcelets, de 25 à 35 fr. pièce. Volaille, de 0,75 à 1 fr. le 1/2 kilo ; œufs, 0,80 la douzaine.

Jardinage en assez grande quantité et vendu à de bons prix.

Les quelques ondes survenues au cours de la foire n'ont pas été trop préjudiciables aux diverses transactions.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent avoir fait d'assez bonnes recettes.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

##### Souillac

**Grange éroulée.** — A la suite du violent orage de la nuit de mercredi à jeudi dernier, une partie de la grange de M. Damien Aussel, demeurant à la Grèce, hameau de notre commune, s'est écroulée avec fracas, mais sans causer aucun accident.

Heureusement que les dégâts, quoique assez importants, sont purement matériels.

En tombant, les pierres ont détérioré plusieurs instruments aratoires qui se trouvaient à l'intérieur.

##### Souillac

Le bureau de la Fanfare de Souillac, réuni en séance extraordinaire le dimanche 29 courant, a adopté à l'unanimité de ses membres l'ordre du jour suivant :

« Le bureau de la Fanfare de Souillac, justement ému par l'article tendancieux paru dans le journal « Le Télégramme » du 28 mars, regrette qu'avant de lancer de semblables affirmations, le correspondant de ce journal ne se soit pas mieux informé »

Si avant d'envoyer son communiqué ce dernier s'était donné la peine de consulter les statuts de la Société, il aurait vu, que si l'article 14 nous interdit toute manifestation politique ou religieuse, nous avons le droit et le devoir de grossir notre fond social, tout en respectant le dit article.

En effet, un article additionnel, écrit entièrement de la main de Monsieur Julien Valat, président de la Société de 1892 à 1895, nous donne le droit d'assister en corps à des sorties rétribuées. L'article fixe même le prix de ces sorties comme suit : « Le prix d'une sortie demandée par un membre honoraire ou par une localité est fixé à la somme minimum de cinquante francs plus les frais. »

Tout commentaire serait superflu, mais il est regrettable que pour les besoins d'une cause, on cherche par de petits moyens à jeter la désunion et le discrédit sur une Société qui ne demande qu'à bien marcher et qui malgré tout marchera, sûre de l'appui et de l'encouragement de tous les bons Souillais, sans distinction de partis.

Le Bureau.

##### Gignac

Nous publions ci-dessous le discours de M. le maire de Gignac, prononcé aux obsèques de M. Lasfargues, instituteur de Gignac, que nous n'avons pu insérer dans notre n° de vendredi.

Une affreuse nouvelle se répandait vendredi matin dans notre commune.

Les jeunes élèves de notre école de garçons rentrèrent dans leurs villages apprenant à leurs familles la mort foudroyante de leur maître, M. Lasfargues. La tristesse aussitôt gagna tous les cœurs. Rien ne faisait prévoir ce grand malheur. J'étais loin de m'attendre, pour ma part, quand j'expédiais, il y a huit jours, à peine, les affaires courantes de la Mairie, en collaboration de ce cher M. Lasfargues, que je serais appelé aujourd'hui à adresser un dernier adieu à cet homme de bien et de devoir.

Homme de bien, il le fut dans toute l'acceptation du mot. C'était pour lui une grande satisfaction de pouvoir obliger ses semblables et de soulager la misère. Il ne sut jamais refuser un service. Il accueillait tout le monde avec affabilité, mais sa sollicitude se portait tout particulièrement sur les malheureux. J'ai eu l'occasion en maintes circonstances d'apprécier sa grande bonté de cœur.

Homme de devoir, il en était le modèle le plus parfait. Les heures de classe étaient sacrées pour lui. Depuis l'arrivée des élèves à l'école jusqu'à leur départ, on trouvait toujours M. Lasfargues à son poste d'instituteur, soit dans les salles d'étude soit dans les cours de récréation. Il se plaisait au milieu de ses élèves qui le considéraient comme leur père.

Une parole plus autorisée que la mienne vous fera connaître sa valeur professionnelle, qu'il me soit permis de dire un mot toutefois, d'une de ses grandes qualités d'éducateur. M. Lasfargues attachait une grande importance à l'enseignement de la morale qu'il pratiquait lui-même, celle de la conscience.

J'ai la conviction que le bon esprit qui règne dans notre commune est dû aux sages enseignements et aux bons exemples de l'ami qui va nous quitter pour toujours.

Monsieur Lasfargues était secrétaire de la mairie de Gignac depuis 36 ans. C'est surtout dans l'exercice de ces fonctions que son zèle et son dévouement furent mis à l'épreuve. Malgré l'exigence quelquefois sans mesure de ceux qui avaient des renseignements à lui demander, on le voyait toujours d'humeur égale, sans laisser échapper le moindre mouvement d'impatience.

Il apportait dans ses relations avec la municipalité une correction et une délicatesse au-dessus de tout éloge, donnant des conseils en ayant l'air de les recevoir.

Je ne peux analyser les grands services qu'il a rendus à la commu-

ne de Gignac, ce serait trop long, il me suffira de dire que le vide qu'il vient de faire parmi nous sera difficilement comblé !

Au nom de la municipalité, de la population et des nombreux élèves dont vous avez fait de braves et honnêtes citoyens, je vous adresse, cher Monsieur Lasfargues, un suprême et dernier adieu. Vous ne disparaîtz pas entièrement de Gignac. Votre souvenir y restera vivace et pendant longtemps encore vous serez cité comme ayant toujours donné l'exemple de l'honnêteté et de la droiture.

Allez dormir en paix ; vous emportez dans la tombe l'affection de tous ceux qui vous ont connu.

#### MODES

**Mlle SÉGUY** a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvrira, le 5 avril prochain, un Magasin de MODES place Galdemar, maison Bouysson.

#### Services d'Auto-Cars de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi

**Les Vacances de Pâques sur la Côte d'Argent**

Nous apprenons que la Compagnie du Midi a organisé du 7 au 26 avril 1914, des services d'excursions en automobile dans le Pays Basque Franco-Espagnol.

Ces services comprennent deux circuits :

**1<sup>er</sup> Circuit (360 kil.). Deux jours**  
Biarritz — St-Jean-de-Luz — Hendaye — Béthobie — Zarauz — Route de la Corniche — Guernica — Bilbao — Bilbao — Durango — Eibar — Loyola — Tolosa — Hernani — St-Sébastien — St-Jean-de-Luz — Biarritz.

Départs : de Biarritz les mardi 7, jeudi 9, lundi 13, mardi 14, jeudi 16, vendredi 17, mardi 21, et jeudi 23 avril 1914.

De Bilbao les mercredi 8, vendredi 10, mardi 14, mercredi 15, vendredi 17, samedi 18, mercredi 22 et vendredi 24 avril 1914.

Déjeuner à Zarauz à l'aller, à Loyola au retour.

**2<sup>me</sup> Circuit (280 kil.). Deux jours**  
Biarritz — St-Jean-de-Luz — Ascain — Aihna — Col de Maya (602 m.) — Elizondo — Almandoz — Pampelune. Pampelune — Vallée de l'Arga — Burguete — Col de Roncevaux (1080 m.) — Valcarlos — Arnéguy — St-Jean-Pied-de-Port — St-Jean-de-Luz — Biarritz.

Départs : de Biarritz les samedi 11, mercredi 15, samedi 18 et samedi 25 avril 1914.

De Pampelune les dimanche 12, jeudi 16, dimanche 19 et dimanche 26 avril 1914.

Déjeuner à Elizondo dans un sens et à Valcarlos dans l'autre.

#### Bibliographie

##### Mesdames,

Avant de choisir vos toilettes, demandez ses Modèles de PRINTEMPS et d'ÉTÉ à la Manufacture Française des

#### Patrons "ÉCHO"

5, rue Lemaignan, Paris (XIV<sup>e</sup>)

qui envoient son ALBUM DE SAISON, FRANCO

Et ne manquez pas d'acheter cette semaine le

#### PETIT ÉCHO de la MODE

LE MEILLEUR LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE LE PLUS RÉPANDU

des Journaux de Mode

450.000 Exemplaires par Semaine

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 215<sup>e</sup> livraison (28 mars 1914).

Fille de proscrit, par Georges-G. Toudouze. A travers le Maroc Français : Casablanca, par Louis Rousselet. Comment les Reines pourraient gagner leur vie. L'enfant des fêtes, par Thérèse Jeanroy. Les Poissons-lune, par Marie Deniker.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

**LA FEMME CHIC**  
Revue Mensuelle de Mode. Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois, 47, rue de Sèvres, Paris VI<sup>e</sup>.

**Sommaire du Numéro d'Avril**  
Josiane : La Mode à Paris. Minnie : Mon Mari (Monsieur a de l'ordre) Illustré par Fabiano. P. de Causse : Chronique théâtrale. G. Derys : Le Printemps et la Parisienne. Docteur André : Soins du visage.

Dix pages d'illustration en noir reproduisant les dernières créations de Printemps.

Huit planches hors-texte coloriées

à l'aquarelle, donnant la reproduction des modèles créés par : Redfern, Lafarrière et Francis.

Patron découpé d'une Jacqueline nouvelle.

Cet exemplaire est expédié franco contre mandat accompagnée de 2 fr. 25 en timbres-poste ou mandat, adressée à :

A. Louchel, Editeur, 47, rue de Sèvres Paris VI<sup>e</sup>.

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 28 mars.  
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

**PARTIE LITTÉRAIRE**  
Gaston Bonnier de l'Académie des sciences, Encore la génération spontanée.

Conférences de « la Revue Hebdomadaire » Cours Littéraires :

Jean Aicard de l'Académie française, Alfred de Vigny (IV). Conclusions. André Beauvier, La Révolte (IX). Albin Cahuet, L'Aumônier de « la Belle-Poule ». Péladan, Petits Salons.

Memento bibliographique. Notes et notices. L'Actualité : revue des revues françaises. Les Faits et les Idées aujourd'hui. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. La Vie médicale. Chroniques agricole et sportive.

**PARTIE ILLUSTRÉE**  
L'assassinat de Gaston Calmette : Gaston Calmette directeur du Figaro, assassiné par Mme Joseph Caillaux, femme du ministre des finances, à la suite de la campagne menée par le Figaro, contre la politique de M. Caillaux. L'hôtel du Figaro, 26, rue Drouot, où fut assassiné Gaston Calmette le 16 mars.

Le salon d'attente du Figaro, où Mme Caillaux séjourna une heure avant d'accomplir son crime. Les obsèques de Gaston Calmette, le vendredi 20 mars. Les chars porteurs de couronnes. La foule massée sur le passage du cortège avenue de Villiers. Les délégations et leur drapeau. La grande palme d'argent de Mme Sarah Bernhardt. La famille. A la prison St-Lazare, où est enfermée Mme Caillaux, M. Caillaux venant voir sa femme. La cellule de St-Lazare où est enfermée Mme Caillaux. Les sœurs chargées de la surveillance de Mme Caillaux.

La Commission d'enquête : M. le procureur général Fabre, le procureur de la République H. Lescouvé. M. le procureur général Fabre sortant de la Chambre, devant la commission d'enquête, il vient de maintenir ses déclarations relatives à l'intervention de MM. Caillaux et Monis dans la remise de l'affaire Rochette, remise qui permit la fuite du financier.

La Génération spontanée : Pasteur. Alfred de Vigny : Portrait d'Alfred de Vigny, gravé par Favier pour Servitude et Grandeur militaires, d'après le portrait conservé au musée Carnavalet. Portrait d'Alfred de Vigny, d'après Heim, gravé par Favier pour l'édition des poésies, qui paraîtront incessamment à la librairie Louis Conard. Alfred de Vigny entrant à l'Académie française, d'après une caricature du Miroir drôlatique.

Les Conférences Franco-Roumaines : M. Denys Cochin, de l'Académie française, député de Paris, qui doit parler à Bucarest, après MM. Lacour-Gayet, Tardieu, Stéphane Lauzanne, dans la série des conférences franco-roumaines de la Revue Hebdomadaire.

L'aumônier de la Belle-Poule : L'abbé Félix Coqueron, aumônier de la Belle-Poule. Salon où est mort l'empereur de Sainte-Hélène. Translation des cendres de l'empereur à bord de la Belle-Poule. Chapelle ardente.

Actualités : M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, qui a donné le 17 mars, dans la série des conférences de la Revue Hebdomadaire, une conférence sur Paris en 1814. Le général russe Soukomiouff, dont le discours énergique en réponse aux attaques de l'Allemagne, a été très remarqué. M. Salandra, le nouveau président des ministres italiens. La reine des peines de Paris et la reine de Turin, qui furent fêtées le jour de la Mi-Carême à Paris. Traversée de la Méditerranée, de Saint-Raphaël à Ajaccio, par le Lieutenant Destrem. La mise à l'eau du Nieuport à Saint-Raphaël. Une nouvelle mode masculine.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

**Journal des Déesseilles**

COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES ET APORTE DES PAMPHLÉTS TRÈS INTÉRESSANTS DONNANT LE GOÛT DE TRAVAIL D'ARTISAN. GUILLE, LE RENDEMENT SUR L'ACTIVITÉ DÉVELOPPE L'AMOUR DU FOYER.

LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX.

24 Numéros par An. Éd. française : PARIS : 12 F. Éd. étrangère : PARIS : 14 F. Éd. vertes : PARIS : 16 F. DÉPARTS : 19 F.

79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

#### HERNIES



La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste M. GLASER, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. GLASER sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici une preuve : « Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique. Le 16 avril dernier j'appris votre passage à Montauban. Je fus voir et je ne le regrette point.

« En effet, vous m'avez vendu un appareil que je n'ai appliqué que le 1<sup>er</sup> mai. Quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri.

« Mille fois merci : 8 sept. 1913. Méric SIMON, éclusier, n° 15 à Montech (Tarn-et-Garonne). »

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre, puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir, à :

CAHORS, les 11 et 12 avril, Hôtel de l'Europe, Decazeville, le 13, Hôtel de la Poste.

Figeac, mercredi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa. Capdenac, le 16, Hôtel de France, Fournier.

Vayrac, le 17, Hôtel Delmon Germain. Souillac, le vendredi 24, Hôtel du Lion d'Or.

Gramat, le 25, Hôtel de Bordeaux, Doderay.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

#### A VENDRE

à suite de décès  
L'Étude de M. Mourguès  
HUISSIER A CAHORS

S'adresser à  
Mme veuve MOURGUÉS à Cahors

#### GUÉRISSEZ-VOUS DES PLANTES

Tous les remèdes minéraux et chimiques empoisonnent votre sang et blessent vos organes. Vous qui souffrez, écrivez à M. Warré, Curé de Martainneville (Somme)

Il vous indiquera sans frais le remède toujours bienfaisant, mais terrible, que Dieu a mis dans la nature pour guérir chacun des maux dont souffre l'humanité : Cancer, estomac, foie, nerfs, peau, albuminurie, arthrite, constipation, eczéma, audition, goutte, hydrosurie, neurasthénie, obésité, retour d'âge, rhumatisme, sciatique, obésité, continence d'urine, crampes de lait, gravelle, hémorroïdes, etc.

A un Abonné  
Les renseignements que nous avons donnés dans notre dernier numéro ne sont pas exacts.

Il faut les rectifier comme suit : « S'il s'agit de la fondation d'un lit pour incurable ou vieillard indigent, le capital à verser devra produire, au cours de la Bourse du jour de la donation, une rente annuelle de 730 fr.

S'il s'agit de la fondation d'un lit de malade ou blessé, le capital à verser devra produire, une rente annuelle de

